

Plan de zonage

Feuillet 01/04 - Extérieur PU

ANNEXE 1

Ce plan fait partie du Règlement de zonage no. 2024-421 de la Ville de Crabtree

LÉGENDE

-  Limite Crabtree
-  Limite municipalité voisine
-  Limite périmètre d'urbanisation
-  Limite de zone
-  Limite de lot
-  Parc et espace vert

INFRASTRUCTURES

-  Voie nationale
-  Voie collectrice
 - Chemin Archambault ;
 - Chemin Sainte-Marie ;
 - 4e Avenue (du chemin Archambault à la 8e Rue);
 - 8e Rue (de la 4e Avenue au chemin Sainte-Marie)
-  Voie locale
-  Ligne de transport d'électricité
-  Réseau ferroviaire

HYDROGRAPHIE

-  Plan d'eau
-  Cours d'eau

CONTRAINTES

-  Milieu humide (à titre indicatif)
-  Zone exposée aux glissements de terrain
-  Zone inondable
-  Ilot de type 1 *
-  Ilot désstructuré particulier *
-  Zone de bruit routier - 165 m
-  Zone de bruit routier - 166 m

* Les limites des ilots désstructurés sont ici illustrées à titre indicatif seulement. En cas de doutes, voir l'annexe du Règlement de zonage.

Modifications au Plan de zonage

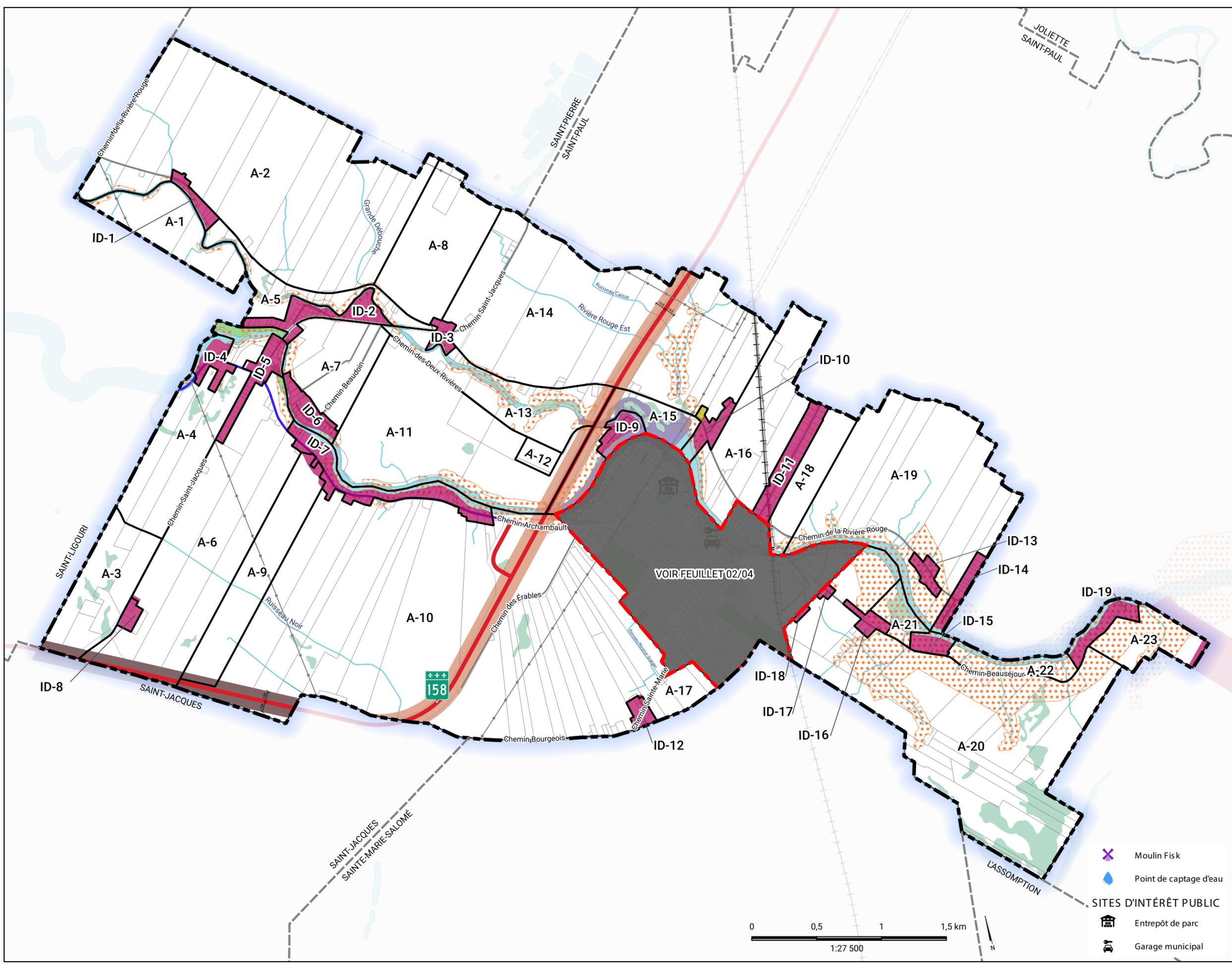
No. du règlement	Entrée en vigueur

Références cartographiques :

MRC Joliette

Numéro du projet : 2101-319
 Format original : 11x17
 Projection : NAD 83 (CSRS) / MTM zone 8
 Dernière modification : 2023-11-23

- ### SITES D'INTÉRÊT PUBLIC
-  Moulin Fisk
 -  Point de captage d'eau
 -  Entrepôt de parc
 -  Garage municipal



Plan de zonage

Feuillet 02/04 - Intérieur PU

ANNEXE 1

Ce plan fait partie du Règlement de zonage no. 2024-421 de la Ville de Crabtree

LÉGENDE

-  Limite Crabtree
-  Limite municipalité voisine
-  Limite périmètre d'urbanisation
-  Limite de zone
-  Limite de lot
-  Parc et espace vert

INFRASTRUCTURES

-  Voie nationale
-  Voie collectrice
 - Chemin Archambault ;
 - Chemin Sainte-Marie ;
 - 4e Avenue (du chemin Archambault à la 8e Rue) ;
 - 8e Rue (de la 4e Avenue au chemin Sainte-Marie)
-  Voie locale
-  Ligne de transport d'électricité
-  Réseau ferroviaire

HYDROGRAPHIE

-  Plan d'eau
-  Cours d'eau

CONTRAINTES

-  Milieu humide (à titre indicatif)
-  Zone exposée aux glissements de terrain
-  Zone inondable
-  Îlot de type 1 *
-  Îlot déstructuré particulier *
-  Zone de bruit routier - 165 m
-  Zone de bruit routier - 166 m

* Les limites des îlots déstructurés (particuliers ou non) sont ici illustrées à titre indicatif seulement. En cas de doutes, voir le règlement de Zonage.

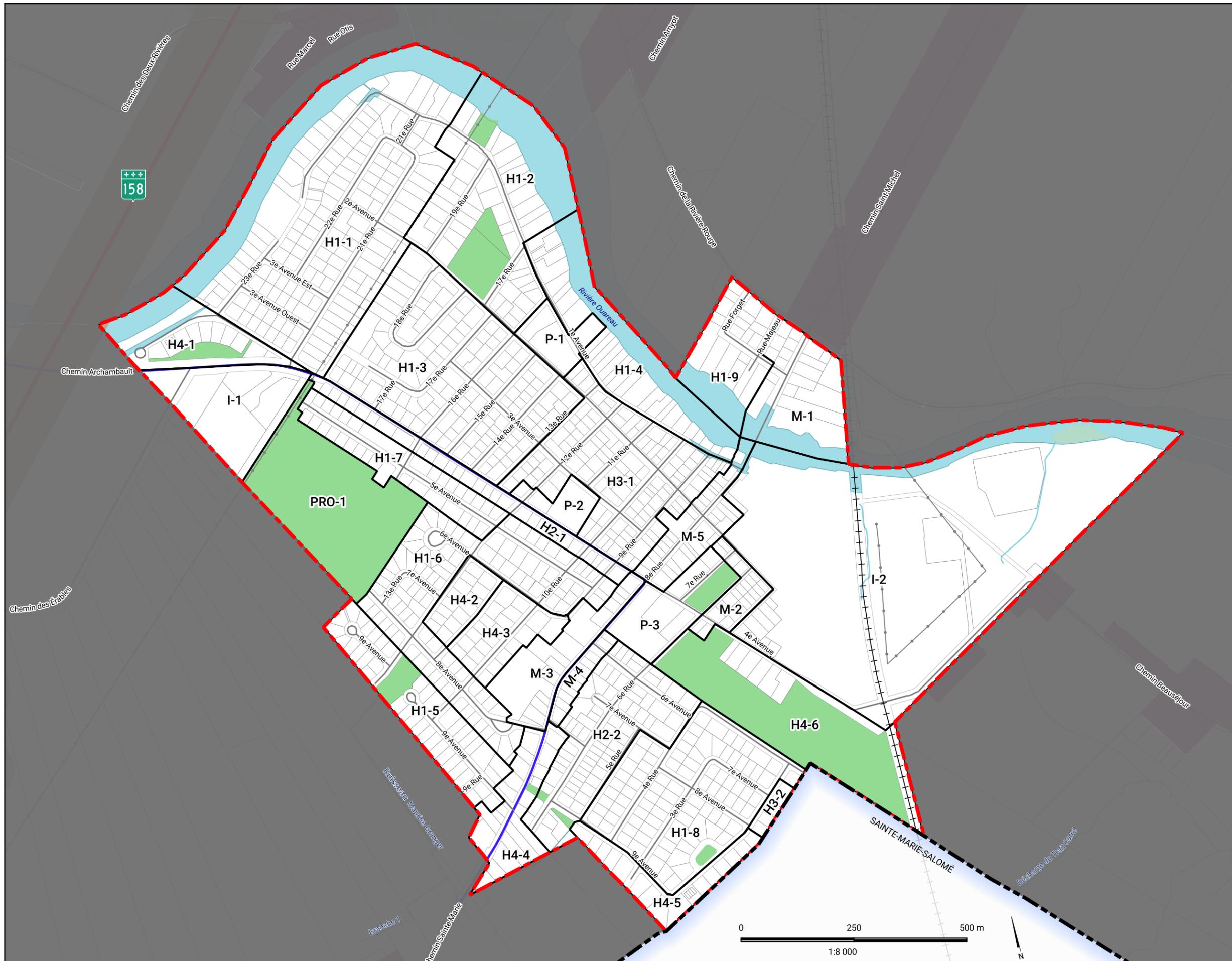
Modifications au Plan de zonage

No. du règlement	Entrée en vigueur

Références cartographiques :

MRC Joliette

Numéro du projet : 2101-319
 Format original : 11x17
 Projection : NAD 83 (CSRS) / MTM zone 8
 Dernière modification : 2023-11-23



Plan de zonage

Feuillet 03/04 - Extérieur PU

ANNEXE 1

Ce plan fait partie du Règlement de zonage no. 2024-421 de la Ville de Crabtree

LÉGENDE

-  Limite Crabtree
-  Limite municipalité voisine
-  Limite périmètre d'urbanisation
-  Limite de zone
-  Limite de lot

INFRASTRUCTURES

-  Voie nationale
-  Voie collectrice
 - Chemin Archambault ;
 - Chemin Sainte-Marie ;
 - 4e Avenue (du chemin Archambault à la 8e Rue) ;
 - 8e Rue (de la 4e Avenue au chemin Sainte-Marie)
-  Voie locale
-  Ligne de transport d'électricité
-  Réseau ferroviaire

HYDROGRAPHIE

-  Plan d'eau
-  Cours d'eau

CONTRAINTES

-  Milieu humide (à titre indicatif)
-  Écosystème prioritaire

HABITAT ESPÈCE VULNÉRABLE

-  Chauve-souris argentée
-  Chauve-souris cendrée
-  Dard de sable
-  Esturgeon jaune
-  Fouille-roche gris

* Les limites des îlots déstructurés sont ici illustrées à titre indicatif seulement. En cas de doutes, voir l'annexe du Règlement de zonage.

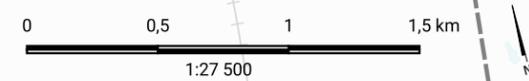
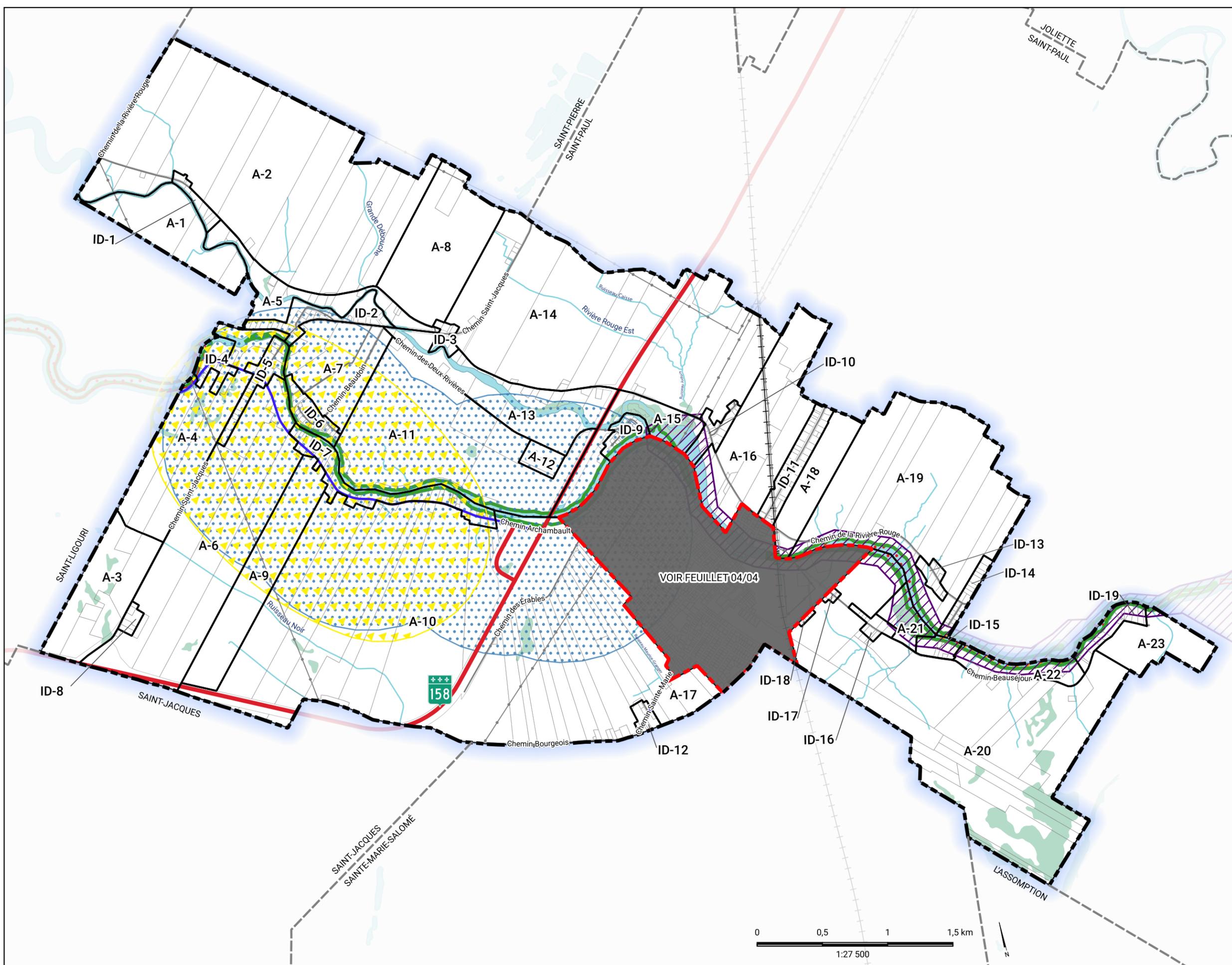
Modifications au Plan de zonage

No. du règlement	Entrée en vigueur

Références cartographiques :

MRC Joliette

Numéro du projet : 2101-319
 Format original : 11x17
 Projection : NAD 83 (CSRS) / MTM zone 8
 Dernière modification : 2023-11-23



Plan de zonage

Feuillet 04/04 - Intérieur PU

ANNEXE 1

Ce plan fait partie du Règlement de zonage no. 2024-421 de la Ville de Crabtree

LÉGENDE

-  Limite Crabtree
-  Limite municipalité voisine
-  Limite périmètre d'urbanisation
-  Limite de zone
-  Limite de lot

INFRASTRUCTURES

-  Voie nationale
-  Voie collectrice
 - Chemin Archambault ;
 - Chemin Sainte-Marie ;
 - 4e Avenue (du chemin Archambault à la 8e Rue) ;
 - 8e Rue (de la 4e Avenue au chemin Sainte-Marie)
-  Voie locale
-  Ligne de transport d'électricité
-  Réseau ferroviaire

HYDROGRAPHIE

-  Plan d'eau
-  Cours d'eau

CONTRAINTES

-  Milieu humide (à titre indicatif)
-  Écosystème prioritaire

HABITAT ESPÈCE VULNÉRABLE

-  Chauve-souris argentée
-  Chauve-souris cendrée
-  Dard de sable
-  Esturgeon jaune
-  Fouille-roche gris

* Les limites des îlots déstructurés sont ici illustrées à titre indicatif seulement. En cas de doutes, voir l'annexe du Règlement de zonage.

Modifications au Plan de zonage

No. du règlement	Entrée en vigueur

Références cartographiques :

MRC Joliette

Numéro du projet : 2101-319
 Format original : 11x17
 Projection : NAD 83 (CSRS) / MTM zone 8
 Dernière modification : 2023-11-23

